



Changement de jour de travail

Par ManoloADS

Bonjour,

J'ai un employé à domicile que je paye en CESU. Son contrat prévoit qu'il vienne 1 fois par semaine le jour de son choix. Il travaille actuellement les mardis. Or, je vais commencer une chimiothérapie loin de mon domicile qui aura lieu les mardis et vendredis et dont il m'est impossible de changer les dates car elles dépendent de la disponibilité du médecin. Je souhaite donc changer le jour d'intervention de mon salarié mais il refuse car il a d'autres employeurs et n'a pas d'autre jour disponible dans la semaine.

Que puis-je faire? Je ne serai pas à mon domicile donc il ne pourra pas travailler.

Est-ce une modification du contrat ou des conditions de travail?

Que dois-je lui proposer? Puis-je le licencier s'il refuse? Pour quel motif?

Merci d'avance.

Cordialement,

M. ARANDA

Par janus2

Bonjour,

Voir

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F876]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F876[url]